



Conseil d'administration

351^e session, Genève, 15 juin 2024

Section institutionnelle

INS

Date: 5 juin 2024

Original: anglais

Troisième question à l'ordre du jour

Constitution des commissions et groupes de travail du Conseil d'administration et du Conseil du Centre international de formation de l'OIT

1. À la suite de son renouvellement à la 112^e session de la Conférence internationale du Travail, le Conseil d'administration doit, à sa présente session, prendre un certain nombre de décisions concernant son Comité de la liberté syndicale ainsi que les commissions, sous-commissions et groupes de travail qu'il a établis conformément au paragraphe 4.2.1 de son Règlement.
2. Conformément au Statut du Centre international de formation de l'OIT, le Conseil d'administration doit également désigner, parmi ses propres membres, un certain nombre de membres du Conseil du Centre.
3. Le présent document vise à rappeler aux groupes les nouvelles nominations et renouvellements de mandats auxquels le Conseil d'administration doit procéder pour la période 2024-2027. La liste des personnes désignées par les trois groupes qui aura été communiquée avant la 351^e session du Conseil d'administration fera l'objet d'un addendum au présent document. Un document détaillant la composition de toutes les commissions et de tous les organes subsidiaires sera publié une fois que le Conseil d'administration aura approuvé toutes les nominations, y compris celles qui auront été proposées oralement pendant la session.

► Comité de la liberté syndicale

4. Le Comité de la liberté syndicale est composé d'un nombre fixe de membres du Conseil d'administration issus de chacun des trois groupes.
5. Un président indépendant est nommé à la tête du Comité par le Conseil d'administration, sur la recommandation de son bureau, pour un mandat de même durée que celui du Conseil d'administration.
6. Le bureau du Conseil d'administration est convenu de recommander la prorogation du mandat de M. Evance Rabban Kalula pour trois ans.

► Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes

7. À sa 323^e session (mars 2015), dans le contexte de l'initiative sur les normes, le Conseil d'administration a décidé de créer, dans le cadre du mécanisme d'examen des normes (MEN), un groupe de travail tripartite composé d'un président et de 32 membres, 16 représentant les gouvernements, 8 représentant les employeurs et 8 représentant les travailleurs.
8. Conformément au mandat du Groupe de travail tripartite du MEN¹, le président et les membres du groupe sont nommés pour une période correspondant à celle du mandat du Conseil d'administration. Ils ne sont pas tenus d'être membres du Conseil d'administration. Les 32 membres de cet organe sont désignés par leurs groupes respectifs.
9. Le président du Groupe de travail tripartite du MEN est nommé par le Conseil d'administration pour un mandat de trois ans sur la proposition du groupe gouvernemental, laquelle sera communiquée en temps voulu.

► Conseil du Centre international de formation de l'OIT

10. Aux termes de l'article III, paragraphe 2, du Statut du Centre international de formation de l'OIT, le Conseil comprend:

...

c) vingt-quatre membres désignés par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail parmi ses propres membres; douze parmi les membres du groupe gouvernemental, dont six parmi les représentants des dix membres de l'Organisation internationale du Travail dont l'importance industrielle est la plus considérable, six parmi les membres du groupe des employeurs, six parmi les membres du groupe des travailleurs, ces membres sont désignés pour une période de trois ans, dans les limites de leur mandat au Conseil d'administration du Bureau international du Travail;

¹ GB.325/LILS/3.

► **Projet de décision**

11. Le Conseil d'administration:

- a) renouvelle le mandat de M. Evance Rabban Kalula en tant que président du Comité de la liberté syndicale pour la période 2024-2027;**
- b) nomme en tant que membres du Comité de la liberté syndicale, pour la période 2024-2027, les membres du Conseil d'administration dont le nom figure dans le document GB.351/INS/3(Add.1);**
- c) exprime sa reconnaissance à M^{me} Thérèse Boutsen (Belgique) pour les précieux services qu'elle a rendus en tant que présidente du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes depuis 2021;**
- d) nomme, pour la période 2024-2027, M./M^{me} XXXXXX en tant que président/présidente du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes;**
- e) prend note de la nomination pour la même période des 32 membres du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes désignés par les trois groupes et dont le nom figure dans le document GB.351/INS/3(Add.1);**
- f) désigne 24 de ses membres pour siéger au Conseil du Centre international de formation de l'OIT, pour la période 2024-2027 (voir document GB.351/INS/3(Add.1).**